



DIVERSITÉ & DURABILITÉ DES TERRITOIRES MAÏS

R A P P O R T D ' A C T I V I T É S 2 0 1 7 - 2 0 1 8

SOMMAIRE

- | CONJONCTURE
- | POLITIQUE AGRICOLE COMMUNE
- | NÉGOCIATIONS INTERNATIONALES
- | LOBBYING MONTÉE EN PUISSANCE
- | COMMUNICATION
- | COMMISSION ÉCONOMIE
- | COMMISSION DÉBOUCHÉS
- | COMMISSION BIORESSOURCES
BIOÉCONOMIE AGPM AGPB
- | COMMISSION PRODUCTION

CONJONCTURE

ENCORE UNE CAMPAGNE DIFFICILE

Les aléas climatiques de l'année ont fortement affecté les rendements des cultures pluviales. Si les prix des céréales ont connu une embellie pendant l'été, le maïs reste à la traîne en raison d'une bonne récolte aux US et en Ukraine.

DES RENDEMENTS AFFECTÉS EN CULTURE PLUVIALE

Après un printemps trop pluvieux, retardant les semis dans le Sud-Ouest, le reste de la campagne a été marqué par une sécheresse persistante dans de nombreux secteurs. Les rendements en culture pluviale sont particulièrement affectés dans le Nord et l'Est de la France mais aussi dans l'Ouest. Toutefois les rendements des cultures irriguées sont au rendez-vous, les précipitations abondantes de l'hiver ayant sécurisé la ressource en eau disponible pour la période estivale, avec très peu de restriction d'eau. Arvalis estime ainsi le rendement moyen national à 93 q/ha contre

104 q/ha l'an passé. La récolte française s'annonce donc en retrait par rapport à l'an passé. En intégrant les transferts de surfaces du maïs grain vers le maïs fourrage estimés à 50000 ha environ, la production devrait ainsi être réduite à 11,5 Mt. L'année restera marquée par une précocité exceptionnelle, avec des récoltes en avance et des taux d'humidité très faible.

LES US PLOMBENT LES PRIX

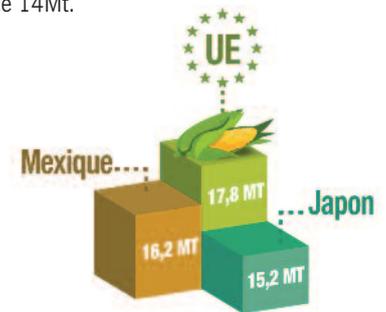
Suite à la baisse de la production sud-américaine (au Brésil surtout), l'équilibre du bilan mondial nécessitait une bonne performance aux États-Unis, 1^{er} acteur du marché. Au fil des semaines, les rapports de l'USDA confirmaient un état des cultures satisfaisant aux États-Unis. Dans ce contexte, et malgré l'embellie sur le marché du blé tendre, les prix américains n'ont finalement que très peu progressé cet été. Car au-delà de la question des bilans, la politique commerciale de Donald Trump, en particulier avec la Chine, a fortement pesé sur les prix du soja US, et par effet domino sur le maïs. Avec un rendement record de 11,4 t/ha, les prix du maïs US ont touché leur plus bas niveau depuis l'ouverture de l'échéance décembre 2018 à Chicago et ce alors que la politique commerciale de Trump devrait favoriser les semis de maïs en 2019 au détriment du soja !

UE 28 : 1^{ER} IMPORTATEUR MONDIAL !

Année après année, l'UE creuse son déficit en maïs ! La faute à un manque de compétitivité face au blé sur de nombreuses régions, mais aussi à une concurrence accrue de maïs d'origine pays tiers non soumis aux mêmes exigences réglementaires. Ainsi en 2017/2018, l'UE est devenue le premier importateur mondial de maïs devant le Mexique et le Japon avec presque 18 Mt. Cette campagne a confirmé la domination de l'Ukraine mais a également été marquée par le retour en force du Brésil...

Le phénomène devrait s'accroître encore en 2018/2019 pour deux raisons. D'une part, la stagnation de la production européenne de maïs autour des 60 Mt. Et d'autre part, la hausse des utilisations de maïs en alimentation animale au regard de l'écart de prix important

entre le maïs et les autres céréales (blé et orge). Cette situation profitera au maïs ukrainien particulièrement compétitif. Les importations de l'UE pourraient donc bien atteindre les 20Mt même si la Commission affiche un prévisionnel de 14Mt.



Source : DG Agri

Durant la campagne 2017-2018, l'Union Européenne est devenue le premier exportateur mondial de maïs.

FRANCE : BAISSÉ DES EXPORTS, HAUSSE DES IMPORTS

La réduction de la collecte française limite les disponibilités à l'export attendues à la baisse par FranceAgriMer (4,2 Mt). Les importations sont par contre attendues en hausse à 750 kt (et potentiellement plus). Car si la France affiche une balance commerciale largement excédentaire, la répartition régionale n'est pas équilibrée et les bassins déficitaires trouveront un intérêt économique à s'approvisionner à l'étranger, en Roumanie, Bulgarie ou Ukraine. À l'image de ce qui se passe en Europe, certains flux d'importation structurels se mettent en place en France. À méditer dans le contexte ambiant (EGA, retrait de moyens de production, baisse des surfaces maïs).

POLITIQUE AGRICOLE COMMUNE

L'année 2018 reste marquée par la proposition de la Commission européenne sur la PAC post 2020. Dans le même temps, l'AGPM est restée fortement mobilisée sur la mise en œuvre de la PAC en 2018, que ce soit sur la certification maïs ou les évolutions en termes de SIE. Enfin, l'AGPM a défendu l'utilisation des nouvelles possibilités offertes par le règlement Omnibus en terme d'assurance récolte.

CERTIFICATION MAÏS : PLUS DE 1400 EXPLOITATIONS ENGAGÉES

Pour rappel, l'AGPM a obtenu dès 2015 une équivalence à l'obligation de diversité des cultures prévue dans le verdissement de la PAC. Cette équivalence, basée sur la couverture hivernale des sols, est validée individuellement par une certification.

Avec une légère progression des engagés dans cette certification en 2018 (1460 exploitations), le schéma démontre qu'il répond bien aux besoins d'exploitations spécialisées maïs pour qui la diversité des cultures n'est ni une solution économique ni une réponse environnementale. L'AGPM accompagne les exploitations engagées dans leurs démarches et échange régulièrement avec les services du ministère de l'Agriculture pour pérenniser le dispositif et faciliter le travail de l'organisme certificateur.

COUVERT SIE 2018 : LA CACOPHONIE !

Un nouvel acte délégué européen modifiant certaines règles du verdissement est entré en vigueur pour la campagne PAC 2018. Ce texte offrait notamment la possibilité aux Etats membres de définir une période de présence obligatoire des couverts SIA de 8 semaines minimum à l'échelle nationale, régionale ou individuelle. Afin de valoriser au maximum l'effort des agriculteurs semant des couverts végétaux, l'AGPM a défendu une définition individuelle de cette période afin que chaque agriculteur puisse la choisir au moment de sa déclaration PAC. Mais, évoquant des raisons informatiques, le ministère de l'Agriculture a averti la profession que cette option n'était pas possible, renvoyant la responsabilité du choix de la période aux instances départementales ! Cette décision, qui ne tient compte ni des particularités pédo-climatiques des parcelles, ni des systèmes de production, est un bien mauvais signal envoyé aux producteurs qui ont investi dans les couverts végétaux. L'AGPM réaffirme sa demande d'un choix individuel de la période pour 2019 !

PAC POST 2020 : DE MOINS EN MOINS COMMUNE

La Commission européenne a présenté le 1^{er} juin ses projets de règlement pour la PAC post 2020. La forte latitude offerte aux Etats membres dans sa mise en œuvre est de nature à remettre en question le caractère commun d'une politique historique de l'UE. Face aux difficultés rencontrées lors de la précédente réforme, la Commission a souhaité alléger le contenu des règlements européens et laisser les Etats membres adapter les dispositifs actés à

Bruxelles. Concrètement, l'UE définira les objectifs communs de cette nouvelle PAC, mais les États-membres déclineront les possibilités offertes par Bruxelles dans des plans nationaux qui engloberont les aides directes (1^{er} pilier) et les aides du second pilier (ICHN, MAE, gestion des risques...). Et les possibilités sont nombreuses. Dans le cadre des débats européens, l'AGPM porte des propositions axées sur la limitation de la subsidiarité au sein du 1^{er} pilier, la limitation du transfert vers le 2^{ème}, et souhaite conserver une approche nationale ou régionale de la conditionnalité pour mieux répondre aux contextes et aux enjeux agronomiques et environnementaux des territoires tel que le propose la Commission Européenne.

Concernant le 2^{ème} pilier, il s'agirait d'intégrer l'ICHN dans les 30 % que les États membres doivent obligatoirement consacrer aux actions dédiées à l'environnement et au climat et de dédier 30 % du budget à l'accompagnement des investissements et à la gestion des risques. Au-delà, sur ces volets, le stockage de l'eau et l'assurance récolte doivent être privilégiés.

C'est donc sur ces bases que l'AGPM a travaillé avec les organisations françaises d'une part et européennes d'autre part, afin d'intégrer ces propositions dans la position française au Parlement européen. Reste que la route est encore longue avant un compromis en trilogue !

QUELLE PLACE POUR LA MONOCULTURE DE MAÏS ?

L'AGPM et la CEPM se sont mobilisées au niveau européen pour expliquer en quoi la monoculture de maïs, là où elle est pratiquée, pouvait répondre aux objectifs environnementaux et climatiques de l'UE. De nombreux rendez-vous à la Commission, avec les représentants des Etats-membres et les députés européens se sont tenus, sur la base de données scientifiques incontestables. Si la rotation des cultures figure bien dans les mesures de conditionnalité du projet, son contour n'est pas défini : « Les États membres définissent, au niveau national ou régional, des normes minimales à appliquer par les bénéficiaires en matière de bonnes conditions agricoles et environnementales conformément au principal objectif des normes visé à l'annexe III, en tenant compte des caractéristiques des surfaces concernées y compris des conditions pédologiques et climatiques, des modes d'exploitation existants, de l'utilisation des terres, de la rotation des cultures, des pratiques agricoles et de la structure des exploitations ». C'est dans ce cadre que l'AGPM poursuivra sa démonstration de la contribution positive de la monoculture.

NÉGOCIATIONS INTERNATIONALES

Malgré les multiples conflits commerciaux, la Commission Européenne poursuit son travail de négociation avec le Mercosur. L'AGPM et la CEPM restent opposées à toute concession offerte sur le secteur du maïs (grain, doux), au regard du danger que constituent les origines sud-américaines. La campagne d'importation record 2017/2018, marquée par le retour en force des origines brésiliennes, suffira-t-elle à ouvrir les yeux de la Commission ? Pas si sûr !

Car au-delà du Mercosur, les derniers développements du dossier US/UE ne sont pas plus rassurants. Certes, l'UE a imposé des droits additionnels de 25 % sur une liste de produits US dont fait partie le maïs. Mais les déclarations estivales du président Juncker, engageant l'UE à importer plus de soja sont inquiétantes, tout comme les propos du Commissaire Hogan se réjouissant de voir cet engagement se concrétiser au regard de la forte augmentation des flux de soja US vers l'UE sur le début de campagne. La preuve que rien ne change et que la vigilance s'impose pour éviter toute négociation plus approfondie entre les Etats Unis et l'UE, qui pourrait concerner le secteur agricole !

LOBBYING : MONTÉE EN PUISSANCE

Les évolutions gouvernementales et parlementaires de l'année 2017 ont été propices à de nombreux rendez-vous de sensibilisation auprès des acteurs politiques. Au niveau régional, les actions ont été poursuivies au sein de la région AURA et engagées en Aquitaine. Dans les deux cas, l'émergence de nouveaux députés curieux et motivés a permis de déclencher de nombreux rendez-vous de présentation de la filière et des visites sur le terrain (présentation de l'Agrosite de Montardon, visites de production de maïs spécialisés par exemple). Ces actions régionales font échos à des rencontres similaires au niveau national afin d'identifier les acteurs clés sensibles aux problématiques de la filière. Le salon de l'agriculture a été mis à profit pour recevoir élus locaux et nationaux. Les actions de lobbying sont progressivement montées en puissance, avec la création d'un poste dédié à la coordination des démarches engagées par l'AGPM. L'objectif étant de pouvoir assurer un véritable lien entre les différents échelons de



© Union européenne

Le commissaire européen à l'Agriculture Phil Hogan, a présenté la proposition de la Commission sur la PAC poste 2020.



© Maïs'Europ'

Visites d'usines de maïs doux par le député des Landes Fabien Lainé.

décisions des politiques, de l'Europe au local. Enfin, un travail de fiches argumentaires spécifiques a aussi été initié sur les dossiers clés (biocarburants, travail saisonnier...) qui nécessitera d'être étoffé, en fonction des actualités afin de porter auprès des élus les messages clés de la filière. Ces différentes actions ont été mises à profit lors des discussions parlementaires touchant la profession agricole comme par exemple la loi EGALIM. Enfin, avec l'entrée en vigueur des mesures issues de la loi Sapin 2 en matière de transparence, l'AGPM est inscrite au registre des représentants d'intérêts auprès de la Haute Autorité pour la Transparence de la Vie Publique (HATVP).

COMMUNICATION

L'AGPM S'ADRESSE DIRECTEMENT AUX MAÏSCULTEURS...

... avec Maïs actu

L'AGPM s'est dotée d'une Newsletter directement adressée aux producteurs de maïs grains français : Maïs actu. Cette newsletter a vocation à paraître trois fois par an (avril – septembre – décembre) pour informer quelques 15 000 maïsiculteurs des activités et des positions de l'AGPM, en lien avec les principaux enjeux de l'actualité agricole.

...avec Maïs Connection

Sur smartphone ou tablette, l'application Maïs Connection permet de garder l'essentiel des informations maïs dans la poche. Elle offre la possibilité d'accéder aux cours du maïs (prix physiques, Euronext) ainsi qu'aux analyses des experts de l'AGPM, d'identifier les principales solutions de protection (ravageurs, maladies, désherbage), de suivre l'actualité de l'AGPM, d'entrer dans la démarche de certification maïs et enfin, d'être informé des principaux rendez-vous de l'AGPM.



Application Maïs connection disponible sur iOS ou Androide.

... en utilisant le relai de la presse agricole départementale

La presse agricole départementale reste un relai efficace pour s'adresser aux agriculteurs qui demeurent attachés à ce média de terrain. C'est pourquoi l'AGPM implique régulièrement ses administrateurs pour qu'ils relaient à leur journal départemental les différents travaux et priorités de l'AGPM.

SALON INTERNATIONAL DE L'AGRICULTURE : À LA RENCONTRE DES ÉLUS

Grande fête de l'Agriculture, le salon parisien dont le succès populaire ne se dément pas, s'est imposé comme le premier espace de relations publiques politiques. Les élus de l'AGPM se mobilisent sans relâche pour faire entendre les



Stéphane Travert est venu au contact des filières végétales sur l'Odyssée du Végétal. Daniel Peyraube l'a sensibilisé aux aléas climatiques et économiques auxquels font face les exploitations et l'impérieuse nécessité de mettre en œuvre les possibilités offertes par l'omnibus sur l'assurance récolte.

préoccupations des maïsiculteurs sur des espaces aménagés par Intercéréales (l'Odyssée du Végétal pour l'accueil du public et la terrasse des céréales pour l'accueil des personnalités). Le Président Daniel Peyraube a reçu Emmanuel Macron, avec les dirigeants des autres organisations agricoles végétales, pour un véritable échange. Au préalable, le secrétaire général de l'AGPM, en lien avec les autres AS avait organisé une haie d'honneur au Président de la République afin d'attirer son attention à travers trois messages portés sur des t-shirts : Stop aux distorsions, Des solutions pas des interdictions, Fauchés comme les blés. Cette action syndicale, ferme tout en restant polie, avait donné lieu à un premier échange sur l'innovation.



Plusieurs administrateurs de l'AGPM ont participé à la haie d'honneur faite au Président de la République

Tout du long de la semaine, 5 ministres (Edouard Philippe, Stéphane Travert, Nicolas Hulot, Bruno Le Maire, Frédérique Vidal), 2 secrétaires d'Etat (auprès de Nicolas Hulot et Jean-Baptiste Lemoyne auprès de Jean-Yves Le Drian), 18 Députés et 4 Présidents de régions ont été rencontrés et sensibilisés, chacun à leur niveau, aux principales préoccupations des maïsiculteurs.

DES MÉDIAS NUMÉRIQUES À UTILISER SANS MODÉRATION

L'hebdomadaire *Marché maïs* et les mensuels *AGPM Info Technique et Economie* restent nos publications de référence et sont à retrouver sur le site internet de l'AGPM : www.agpm.com. Ce site, abrité sur le portail de MAIZ'EUROP, informe des actualités de l'AGPM et de ses sections : AGPM Maïs semence, AGPM Maïs doux, Irrigants de France.

En outre le compte @agpm_maïs prend part aux informations et débats liés à la culture.

COMMISSION ÉCONOMIE

Présidée par Franck Laborde et Christian Schneider, la Commission économie a travaillé autour de 3 sujets centraux : la compétitivité des exploitations maïsicoles, la réforme de la fiscalité agricole et le projet PAC post 2020. Les propositions techniques ainsi formulées sont ensuite débattues par le Conseil d'Administration.

COMPÉTITIVITÉ : IDENTIFIER LES LEVIERS

La Commission a reçu au cours de l'année les experts d'Arvalis, de Pluriagri, de Abean (Association for Better European Access to Nutrients) ou de Wefarmup pour identifier les leviers de compétitivité des exploitations maïsicoles françaises. Le coût du séchage et la fertilisation ont été particulièrement investis. Concernant la question du coût du séchage, un travail technique, avec l'Institut et les semenciers est engagé afin de permettre de baisser les humidités de récolte sur l'ensemble du territoire. En matière de fertilisation, l'AGPM s'est engagée aux côtés d'ABEAN afin de soutenir la levée des droits de douanes à l'importation sur les engrais azotés, amonitrate et urée.

FISCALITÉ AGRICOLE : FAVORISER L'ÉPARGNE DE PRÉCAUTION

L'année 2018 a été marquée par la volonté du Gouvernement de mener une réforme de fond sur la fiscalité agricole. C'est dans ce cadre que la Commission économie de l'AGPM a travaillé sur une proposition de refonte de la Dotation Pour Aléas pour en faire une réelle épargne de précaution disponible pour les producteurs. Avec une volatilité des revenus de plus en plus marquée et la succession d'années avec peu ou sans revenu, il est en effet indispensable que les producteurs puissent « capitaliser » sur les bonnes années. La proposition de l'AGPM s'oriente autour de deux grands principes :

- La simplicité de fonctionnement, de la constitution à la réintégration.
- L'adaptation à la réalité économique de chaque exploitation, en intégrant une proportionnalité au chiffre d'affaires ou au bénéfice pour la définition des plafonds annuels et pluriannuels de déductions.

En ce sens, la proposition formulée par le Gouvernement, et débattue dans le cadre de la loi de finances 2019, semble répondre à ces grands objectifs.

PAC POST 2020

Enfin, la commission économie a travaillé sur la proposition de la Commission européenne pour la prochaine PAC en vue de construire la position de l'AGPM dans les débats européen et national. Ce travail technique a permis de mesurer l'enjeu de la subsidiarité ainsi que les risques et opportunités que présente cette proposition (cf. partie PAC post 2020).

COMMISSION DÉBOUCHÉS

La Commission débouchés maïs, coprésidée par Jean-François Arnaud et Arnaud Rondeau a finalisé son analyse des enjeux de qualité du maïs grain pour l'exportation et l'alimentation animale. Elle a recommandé notamment une stratégie de filière et des actions d'information

sur la récolte, le séchage et la logistique, pour limiter les grains cassés tout en surveillant le taux de protéine, dans une optique de meilleure valorisation.

L'opportunité de la filière bio pour le maïs grain a également été analysée : le marché national – certes encore très modeste – est en croissance et attire des conversions dans un contexte politique et économique incitateur. La filière bio se structure et son évolution est à suivre de près.

À l'export, l'enjeu est de maintenir l'effort de promotion dans l'UE et la capacité de segmenter l'offre sur la base de la qualité nationale, y compris les modes de production, comme par exemple le non OGM en Asie pour lequel une analyse de marché sera conduite par France Export Céréales.

Enfin, l'AGPM participe aux travaux de Duralim, la démarche de durabilité de l'alimentation animale. Elle y défend une vision pragmatique de la durabilité qui doit bénéficier de la production de viande et du maïs, et non l'engager sur la pente à risque de la décroissance.

COMMISSION BIORESSOURCES BIOÉCONOMIE AGPM AGPB

Biocarburants, bioéconomie, biomasse... il est bien difficile d'être entendus sur ces enjeux. Les résultats de la loi de finances 2018 ont reflété le positionnement anti-biocarburants de première génération de la France dans la négociation sur la politique énergétique de l'UE après 2020 (RED2). La stratégie nationale bas carbone (SNBC) à 2050 et la programmation pluriannuelle énergétique (PPE) affichent une trajectoire au mieux stable, voire décroissante. Les États Généraux de l'Alimentation accouchent d'une souris en matière de bioéconomie, l'accent étant mis sur l'économie circulaire, même si la méthanisation échappe un peu à la morosité.

BIOGAZ, BIOÉCONOMIE, STRATÉGIE CARBONE...

L'AGPM, avec les autres AS des grandes cultures, s'est investie dans la stratégie nationale bas carbone, lancée par le gouvernement, pour que les externalités positives des grandes cultures soient mieux prises en compte dans la comptabilité carbone. La contribution du maïs et des grandes cultures pour produire de l'énergie et des matériaux est bien l'une des solutions pour atteindre les objectifs climat de 2050. L'AGPM s'implique dans le Plan d'action national de la bioéconomie pour faciliter le déploiement des CIVE. Nous sommes aussi membre du club Bioplastiques et partenaire de l'Association de la Chimie du Végétal qui défend ces marchés prometteurs pour notre culture.

MÉTHANISATION

Arnaud Rondeau, Président de la commission Bioressources bioéconomie a rencontré M. Lecornu au SIA et l'AGPM a porté nos demandes sur la simplification des règles sur les

digestats de la méthanisation céréalière et le maintien des incitations tarifaires sur le biométhane. Nous menons une veille permanente pour parvenir à développer la méthanisation à base de cultures.

La transformation avec Arvalis de l'installation de méthanisation de l'agrosite de Montardon en un outil de recherche entre dans ce cadre. Les contacts avec le Conseil Régional de Nouvelle Aquitaine ont abouti à un soutien significatif, au bénéfice d'une expertise prometteuse pour les céréaliers et les territoires agricoles.

BIOÉTHANOL : SOUPE À LA GRIMACE FISCALE

Le gouvernement a lancé son plan climat qui se traduira par un triplement de la taxe carbone entre 2018 et 2022, que les biocarburants renouvelables subiront malgré nos demandes de correction. L'AGPM et l'AGPB ont répondu à une consultation européenne sur la fiscalité pour faire évoluer ce point.

La hausse actuelle de consommation et d'immatriculations essence, et la publication des conditions de l'homologation des boîtiers flexfuels - un succès de la filière ! - donnent un peu d'air à l'éthanol.

Mais le gouvernement français semble lui préférer le palme. L'AGPM a pourtant réagi par voie de presse et sensibilisé les parlementaires. Mais le PLF 2019 entrave le bioéthanol national. L'AGPM et ses partenaires de filière portent des amendements pour soutenir le bioéthanol G1 et lutter contre la surtransposition française qui pénalise le climat et la filière.

BIOÉTHANOL APRÈS 2020 : DES VISIONS EUROPÉENNES ET FRANÇAISES SANS AMBITION

Après le compromis sur la directive RED2 adopté fin juin par le Conseil, l'AGPM et la CEPM ont poursuivi leurs actions pour porter des amendements de défense des biocarburants G1. Finalement, la filière a obtenu la réintégration d'une obligation d'incorporation d'EnR dans les transports, (14 % en 2030), laissant 7 % aux biocarburants G1. Mais les Etats membres disposent de flexibilité pour déroger à ces obligations et l'huile de palme n'est pas formellement interdite laissant craindre des surtranspositions françaises.

Par ailleurs, l'AGPM s'est battue pour limiter les contraintes pénalisantes pour les cultures dans les projets biogaz et poursuivra ses contacts avec les Ministères pour l'application de ces mesures.



La Collective du bioéthanol était présente au dernier salon de l'auto avec un espace dédié au bioéthanol et à ses carburants. Les visiteurs ont pu calculer, sur un simulateur, les économies obtenues par l'utilisation du Superéthanol-E85.

COMMISSION PRODUCTION

PROTECTION DU MAÏS

Dans ce domaine les années se suivent et se ressemblent avec des débats médiatisés, le plus souvent déconnectés de bases scientifiques et bien loin des réalités agronomiques. Glyphosate et néonicotinoïdes ont été des dossiers emblématiques en 2018, largement discutés dans le cadre des EGA. Conscient de la pression sociétale et surtout gouvernementale, l'AGPM s'est associée à la démarche initiée par la FNSEA avec 40 autres partenaires autour du contrat de solutions courant 2018. Ce contrat vise à activer tous les leviers disponibles pour limiter demain le recours aux produits phytosanitaires grâce au déploiement de solutions innovantes. Ce contrat, rendu public courant juin 2018, n'a pas été signé par le Gouvernement, ce que regrette fortement l'AGPM.

NÉONICOTINOÏDES : LES PRODUCTEURS DE MAÏS DANS L'IMPASSE

Conformément à la loi biodiversité, les molécules de la famille des néonicotinoïdes, dont le thiaclopride fait partie, ont été interdites à partir du 1^{er} septembre 2018. Mais la loi rend possible le recours à des dérogations jusqu'en 2020, pouvant être accordées sur la base d'un rapport bénéfique/risque. L'AGPM a très tôt alerté les services de l'état, le retrait du Sonido laissant les producteurs sans solution pour protéger le maïs des attaques de mouches au semis. Cette impasse a été confirmée par les conclusions de l'ANSES rendues publiques fin mai 2018.



Le Sonido était la seule solution pour lutter contre les mouches telles que la Géomyse. Les jeunes plants de maïs atteints par ce ravageur flétrissent dès le stade 4 feuilles.

L'AGPM a donc déposé une demande officielle de dérogation. Demande refusée par le Gouvernement qui a décidé de manière unilatérale de restreindre les dérogations à de faible volume, limitées à la seule acétamipride. Une situation inacceptable pour l'AGPM qui a décidé d'attaquer l'état en justice sur le principe de l'impasse totale, mais également sur celui de la distorsion de concurrence puisque le Thiaclopride n'est, à ce jour interdit qu'en France, la molécule étant autorisée au niveau européen. L'AGPM défend donc un accès aux facteurs de production indispensables à la culture et appelle le gouvernement à plus de pragmatisme et de dialogue.